

Rectorat

A Toulouse, le 02 mars 2022

**Direction des examens et concours**  
**Bureau des examens post-bac DEC 5**  
Courriel: dec5@ac-toulouse.fr

Affaire suivie par :  
Justine ROUDOT (gestionnaire)  
Tél : 05 36 25 71 28  
Jordi Llorens (chef de bureau)  
Tél : 05 36 25 71 07

**CIRCULAIRE ACADÉMIQUE D'ORGANISATION  
BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR  
METIERS DE L'AUDIOVISUEL (toutes options)**

**SESSION 2022**

**Objet** : Organisation de l'examen pour les académies de Bordeaux, Corse, Limoges, Montpellier, Orléans-Tours, Poitiers et Toulouse.

**Référence** : Circulaire d'organisation émise le 06 janvier 2022 par le Service Interacadémique des Examens et Concours d'Arcueil (SIEC).

**Nombre de candidats 305 inscrits se répartissant comme suit :**

ACADEMIE ET ETABLISSEMENTS	IMAGE	SON	MONTAGE	EXPLOIT	GEST.PROD	TOTAL
<b>BORDEAUX</b>						<b>118</b>
Campus La Salle - St Genès		9	4		7	<b>20</b>
UFA St Genès		6	6	4	3	<b>19</b>
Brassart			11			<b>11</b>
LG René Cassin		12	12	24		<b>48</b>
GRETA SA R.CASSIN BIARRITZ			4	7		<b>11</b>
IMACORE	4	3	1			<b>8</b>
<b>Indiv 64</b>	1					<b>1</b>
<b>MONTPELLIER</b>						<b>34</b>
ACFA Multimédia		7	2			<b>9</b>
Ecole Privée Travelling	8	3	6		8	<b>25</b>
<b>POITIERS</b>						<b>57</b>
Lycée image et son	12	11	12	11	11	<b>57</b>
<b>TOULOUSE</b>						<b>96</b>
LGT des arènes	12	9	10		10	<b>41</b>
ISPRA	13	13	13			<b>39</b>
IMAAAT	2	12	2			<b>16</b>
<b>TOTAL PAR OPTION</b>	<b>52</b>	<b>85</b>	<b>83</b>	<b>46</b>	<b>39</b>	<b>305</b>

## I. CATEGORIES DE CANDIDATS

<b>Catégorie 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1.1 - Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat)</li> <li>• 1.2 - Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités)</li> </ul>
<b>Catégorie 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stagiaires de la formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS)</li> </ul>
<b>Catégorie 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1 - Scolaires (établissements privés hors contrat)</li> <li>• 3.2 - Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités)</li> <li>• 3.3 - Stagiaires de la formation professionnelle continue (établissements privés et établissements publics non habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS)</li> <li>• 3.4 - Au titre de leur expérience professionnelle</li> <li>• 3.5 - Enseignement à distance</li> </ul>

## II. CALENDRIER

### ÉPREUVES ECRITES

<b>E3</b> - Environnement économique, juridique et technologie des équipements et des supports (EEJTES)** – <i>Option Gestion de production</i>	Mardi 24 mai 2022	12h00 à 18h00
<b>E3</b> – Physique et technologie des équipements et des supports (PTES)** – <i>sauf option gestion de production</i>	Mardi 24 mai 2022	12h00 à 18h00
<b>E1</b> – Culture audiovisuelle et artistique (CAA)*	Lundi 23 mai 2022	13h30 à 18h00

\* Pour l'épreuve E1 (CAA) : pas de sortie autorisée avant la fin de la première heure de composition.

\*\*Pour l'épreuve E3 (EEJTES ou PTES) : pas de sortie autorisée avant une heure trente de composition.

### ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES

<b>E4</b> - Techniques et mise en œuvre (pratique)	<u>gestion de production</u> : du 21 au 22 juin 2022 <u>montage</u> : du 13 juin au 15 juin 2022 <u>image</u> : du 13 juin au 15 juin 2022 <u>son</u> : du 13 au 15 juin 2022 <u>exploitation</u> : le 20 juin 2022	À partir de 8 h
<b>E5</b> – Epreuve professionnelle de synthèse ( <i>op. gestion de production</i> )	(voir p. 13-14 pour le détail par option)	À partir de 8 h
<b>E51</b> – Projet à caractère professionnel (PCP) <b>E52</b> – Environnement économique et juridique du projet (EEJPCP)	<b>Candidats individuels</b> : remise du dossier de production+support <b>le vendredi 08 avril 2022</b> par le centre d'examen. <u>Les candidats sont invités à contacter le centre d'épreuve pour s'informer des modalités de remise.</u> DEPOT DU DOSSIER D'ANALYSE SUR LE CENTRE D'EPREUVE AU PLUS TARD <b>le lundi 16 mai 2022.</b> <b>Candidats scolaires</b> : dépôt des notes de synthèse E51 et E52 et des supports audiovisuels dans le centre d'épreuve au plus tard le <b>lundi 16 mai 2022.</b>	À partir de 8 h
<b>E6</b> – Situation en milieu professionnel (SMP)	(voir p. 16 pour le détail par option)	À partir de 8 h
	DEPOT DES DOCUMENTS SUR LE CENTRE D'EPREUVE <b>LE 09 MAI 2022 DERNIER DELAI</b>	
E2 et EF1 – Langues vivantes	voir page 7	

CORRECTIONS DES ECRITS	
Du lundi 27 juin au mercredi 29 juin 2022	Lycée des Arènes – Toulouse
REMISE DES LIVRETS SCOLAIRES	
Le 10 juin 2022	A l'attention de Mr BOTSIDIS Lycée des Arènes Place Emile Male – BP 73003 31024 TOULOUSE Cedex 3
JURY DE DELIBERATION	PUBLICATION DES RESULTATS
Le 05 juillet à 14h00 au Lycée des Arènes – Toulouse	Le 05 juillet à 18h00 sur <u>Cyclades</u>

CALENDRIER ET MODALITES DES OPERATIONS PREALABLES AUX EXAMENS		
OPERATION	DETAIL	CALENDRIER PREVISIONNEL
<b>Transmission des notifications d'aménagements des épreuves</b>	<b>Via Cyclades</b> ; Mise à disposition des notifications sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades et sur l'espace Cyclades établissement	A partir du mois de février de l'année de l'examen. Contacter la DEC en cas de notification d'aménagement d'épreuve non reçue début avril (pour le BTS)
<b>Mise à disposition des convocations des candidats</b>	Sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades ainsi que sur l'espace cyclades des établissements	Semaine du 11 au 15 avril 2022
<b>Matériel Candidat</b>	Il sera désormais mis à disposition avec la convocation (pour les spécialités pour lesquelles une fiche de matériel candidat aura été élaborée)	Semaine du 11 au 15 avril 2022
<b>Envoi du matériel centre</b>	Etiquettes d'anonymat et listes de correspondance. Envoi par courrier Fréquenceo, aux centres d'épreuves	A partir du 11 avril (une communication sera effectuée ultérieurement)

### III. ORGANISATION DES EPREUVES PONCTUELLES

⇒ *Les listes d'appel, d'émargement et les procès-verbaux de surveillance seront édités par chaque centre d'épreuves à l'aide de la plateforme Cyclades.*

#### 1) ÉPREUVES ÉCRITES

Elles se dérouleront dans les établissements dénommés ci-après « CENTRES D'ÉCRITS ». Les chefs d'établissement sont désignés chefs de centre. A ce titre, ils sont chargés de l'organisation matérielle des épreuves.

Les chefs des centres d'écrits seront chargés d'assurer la **surveillance des épreuves**, en veillant à ce que les candidats ne soient pas surveillés par leurs propres professeurs, ou à tout le moins par les professeurs exerçant dans la discipline de l'épreuve considérée. Ils pourront faire appel aux chefs des établissements d'origine des candidats afin que leurs enseignants participent aux surveillances.

ACADEMIE	CENTRES D'ECRITS	ORIGINE DES CANDIDATS
POITIERS	<b>LYCEE IMAGE ET SON (57 cdts)</b> 303 Avenue de Navarre 16022 ANGOULEME	Lycée Image et Son : 57
TOULOUSE	<b>LYCEE DES ARENES (96 cdts)</b> 4 place Emile Male 31000 TOULOUSE	Lycée des arènes : 41 IMA : 16 ISPRA : 39
MONTPELLIER	<b>LYCEE J-F CHAMPOLLION LATTES (34 cdts)</b> 20, Avenue de Figuières, 34874 Lattes	Ecole Travelling : 25 ACFA Multimédia : 9
BORDEAUX	<b>LYCEE RENE CASSIN ( 60 cdts)</b> 2 Rue Lassequette 64100 BAYONNE	LG René Cassin : 48 Greta Pays Basque : 11 Indiv 64 : 1
	<b>CAMPUS LA SALLE / SAINT-GENES ( 58 cdts)</b> 160 Rue Saint-Genès 33081 BORDEAUX	Campus La Salle/St-Genès : 20 UFA Saint Genes: 19 Brassart: 11 IMACORE: 8

- **Retards aux épreuves** : l'accès aux salles de composition lors des épreuves écrites peut être autorisé dans la limite de la première heure, à condition de ne pas laisser sortir les candidats présents pendant ce laps de temps. Les candidats retardataires ne pourront pas bénéficier d'un temps de composition supplémentaire.
- **Matériels et moyens de communication**
  - L'utilisation de **moyens de communication** (voix, textos, MMS, courriels...) pendant les épreuves est **interdite**. Comme pour les téléphones portables, smartphones et autres moyens de communication, la possession et l'utilisation des montres connectées pendant les épreuves est interdite. Plus largement l'utilisation de tout appareil non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'informations est susceptible de poursuites pour tentative de fraude. Une annonce sera faite en début d'épreuve, et les surveillants devront être sensibilisés à ce contrôle.
    - En application de la circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à **l'utilisation des calculatrices électroniques**, les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.  
Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.  
Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.
  - **La liste du matériel autorisé pour les épreuves écrites du BTS** sera mise en ligne sur Cèdre à compter d'avril 2022. Il appartient à chaque établissement de la communiquer à ses élèves.
- **Epreuve E1 : Culture audiovisuelle et artistique**, La durée de l'épreuve est de 4 h plus 30 min de lecture et de visionnement des documents. L'épreuve est en deux parties : la première vise l'analyse d'un document, au choix du candidat (littéraire ou iconographique ou filmique) et la deuxième est un essai. Les deux parties entrent dans le cadre du programme limitatif de la session 2019 défini au BO.

## ANONYMAT ET ENVOI DES COPIES A L'ISSUE DES EPREUVES ECRITES

Les centres d'écrits procéderont à l'anonymat des copies (uniquement collage des étiquettes dans la partie prévue à cet effet) y compris celles des candidats absents à l'issue de chaque épreuve écrite.

**ATTENTION : ne pas coller d'étiquettes sur les annexes. Elles doivent être insérées dans la copie et agrafées en bas à gauche sur la page intérieure droite.**

Les copies anonymées et **non massicotées**, classées par ordre alphabétique (y compris celles des candidats absents) et **PAR OPTION**, seront accompagnées : des procès-verbaux de surveillance et des listes d'émargement. **Le reliquat des sujets et des étiquettes anonymat non utilisé sera inclus à l'envoi.** Les centres d'épreuves trouveront jointe une fiche technique précisant ces procédures.

➔ Chaque établissement centre d'écrits adressera au centre de corrections les copies **SOUS DOUBLE ENVELOPPE par envoi urgent, DÈS LA FIN DE CHAQUE ÉPREUVE ÉCRITE.**

Toutes les copies doivent être parvenues au centre de corrections le **mercredi 01 juin 2022** dernier délai.

① **L'enveloppe intérieure** portera la mention suivante :

CENTRE :

BTS :

EPREUVE :

DATE :

NOMBRE DE COPIES :

② **L'enveloppe extérieure** portera l'adresse suivante:

**LYCÉE DES ARENES**  
**BTS METIERS DE L'AUDIOVISUEL – M. BOTSIDIS**  
Place Emile Male BP 73003  
31024 TOULOUSE CEDEX 3

Les centres d'examen devront prévoir des matériels de visionnement (lecteurs DVD aux formats  $\pm$  R et moniteurs couleur) en nombre suffisant pour que les candidats puissent exploiter les documents dans les meilleures conditions.

### • **Epreuve E3 – Environnement économique, juridique et technologie des équipements et des supports** – *Option gestion de production*

C'est une épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 6 heures, identique pour toutes les catégories de candidats, et constituée de deux parties.

- La première partie présente le projet de production à étudier, elle sera l'objet du questionnement économique et juridique. La durée est de 3 heures.
- La seconde partie porte sur le système technique support, elle sera l'objet du questionnement en technologie des équipements et des supports. La durée est de 3 heures.

Sujet : Le sujet d'EEJTES est spécifique à l'option gestion de production. Le candidat devra gérer son temps à partir des recommandations figurant sur le sujet d'examen et, pour faciliter la correction, composera sur deux copies distinctes qui seront ramassées au terme des six heures.

### • **Epreuve E3 – Physique et technologie des équipements et des supports** – *Toutes options sauf gestion de production*

C'est une épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 6 heures, identique pour toutes les catégories de candidats, constituée de deux parties.

- La première partie présente le projet de production à étudier et donne les éléments d'analyse du système à mettre en œuvre, elle sera l'objet du questionnement en technologie des équipements et des supports. La durée est de 3 heures.
- La seconde partie porte sur l'analyse physique de l'environnement et des équipements mis en œuvre, elle sera l'objet du questionnement en physique. La durée est de 3 heures.

Sujet : Le sujet de PTES est spécifique à chaque option. Le candidat devra gérer son temps à partir des recommandations figurant sur le sujet d'examen et, pour faciliter la correction, composera sur deux copies distinctes qui seront ramassées au terme des six heures.

## 2) **ÉPREUVES PRATIQUES ET ORALES**

Pour les épreuves « Techniques de mise en œuvre », « Projet à caractère professionnel », « Environnement économique et juridique du projet » ainsi que « Situation en milieu professionnel », une liste établissant l'ordre de

**passage des candidats sera affichée dans chaque centre le premier jour des épreuves écrites, afin que les candidats concernés prennent connaissance de leur date de passage.**

Une liste d'émargement par commission ou évaluateur sera élaborée par le centre d'épreuves selon le modèle qui sera fourni par la DEC. Ce document, complété et validé par le chef de centre, sera retourné à la direction des examens au cours de la semaine suivant les évaluations. Une circulaire spécifique précisera les modalités de ces opérations.

Les modalités particulières relatives aux épreuves pratiques et orales sont détaillées dans le référentiel de certification et dans la circulaire nationale d'organisation (composition des dossiers support des évaluations, modalités d'évaluation des candidats).

**Les centres de formation se reporteront à ces indications, et les diffuseront à l'ensemble des candidats qui devront impérativement s'y conformer.**

• **Epreuve E4 – Technique de mise en œuvre (TMO)**

C'est une épreuve pratique d'une durée de 4 heures à laquelle s'ajoutent 30 minutes pour la lecture, l'appropriation et la préparation du sujet. La situation d'appui utilisée est issue d'un projet et demande au candidat de mettre en œuvre des situations réelles et des équipements professionnels.

Lors d'un rendez-vous fixé par le chef de centre, l'équipe d'examineurs présente au candidat les équipements et leurs documentations qui seront utilisés lors de l'épreuve.

Sujets : Les sujets sont élaborés à partir de situations d'évaluations validées pour les CCF au niveau de chacun des regroupements inter-académiques

*NB: Les extraits des œuvres insérés dans les sujets doivent faire l'objet d'une autorisation d'utilisation de la part de leurs auteurs. Aucune diffusion en dehors des jurys d'examen n'est autorisée.*

• **Sous-épreuve E51 – Projet à caractère professionnel (PCP)**

- Pour les candidats de catégorie 1 (scolaires des établissements publics ou privés sous contrat et les apprentis de CFA ou sections d'apprentissage habilités), c'est une **épreuve orale** d'une durée de 45 minutes. Chaque candidat réalise un exposé de 20 minutes qui est suivi d'un entretien de 25 minutes avec la commission d'évaluation.
- Pour les candidats de catégorie 3 (scolaires hors contrat, apprentis de CFA ou sections d'apprentissage non habilités, en formation continue dans les établissements non habilités et individuels), c'est une épreuve orale d'une durée de 1 heure. Chaque candidat réalise un exposé de 25 minutes qui est suivi d'un entretien de 35 minutes avec la commission d'évaluation.

Le format des supports audiovisuels à fournir au centre d'examen sont les suivants :

- 1 Blu-ray (en cas de problème de lecture sujets sur Disque Dur)
- Sur disque dur : 1 PAD TV – fichier HD/ Apple Pro Res HQ ou XD HD 4 :2 :2/1920x1080/pix square/son :24bits/48kHz/PCM
- Sur le même disque dur : fichier Mp4/codec H264 (12Mbits)/1920x1080/pix square/son :48kHz/320kbs/AAC

**Attention** : pour les candidats individuels, un dossier de production et son support audiovisuel sont remis aux candidats au moins un mois avant la date de l'épreuve. Lors de la première épreuve écrite, le candidat remet au centre d'examen un dossier d'analyse correspondant aux éléments qui lui ont été remis.

• **Sous-épreuve E52 – Environnement économique et juridique du projet (EEJPCP)**

C'est une sous-épreuve spécifique aux options : Métiers de l'image, Métiers du son, Techniques d'ingénierie et exploitation des équipements, Montage et postproduction.

Durant l'interrogation, les thèmes pouvant faire l'objet de questions doivent être fonction du projet conduit en équipe.

Pour les candidats des catégories 1 et 3 c'est une épreuve ponctuelle orale d'une durée de 15 minutes. Elle prend la forme d'un exposé de 5 minutes et d'un entretien de 10 minutes avec la commission d'évaluation.

• **Epreuve E6 – Situation en milieu professionnel (SMP)**

L'épreuve s'appuie sur un ou plusieurs stages en entreprise réalisés pendant la formation.

Le(s) rapport(s) de stage ou d'activité professionnelle sont remis deux semaines minimum avant le début des épreuves écrites (en dehors des candidats qui sont évalués en CCF), soit **au plus tard le lundi 09 mai 2022**.

Chaque stage ou activité professionnelle fait l'objet d'un rapport (rapport de stage ou rapport d'activité professionnelle) rédigé par le candidat. Il ne dépasse pas 20 pages hors annexe, **le rapport est remis sous la forme d'un document papier et d'un fichier pdf**. Chaque rapport de stage inclut également :

- la convention et l'attestation de stage signée par l'entreprise ;
- une fiche d'appréciation par période de stage.

C'est une épreuve orale d'une durée de 30 minutes. Elle s'appuie sur un ou plusieurs rapports. Elle prend la forme d'un exposé de 15 minutes et d'un entretien de 15 minutes avec la commission d'évaluation.

- **EPREUVE FACULTATIVE « ENGAGEMENT ETUDIANT » (article D.643-15-1 du code de l'éducation)**

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte;
- la description et l'analyse de(s) activité(s);
- la présentation des démarches et des outils;
- le bilan de(s) activité(s);
- le bilan des compétences acquises.

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve obligatoire mentionnée à l'annexe II du présent arrêté.

Le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant (cf. annexe XX) sera annexé au dossier professionnel et transmis avec celui-ci au centre d'épreuves, selon les consignes de l'académie pilote.

Cette épreuve facultative de coefficient 1 se déroulera à la suite de l'épreuve E6 « **SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL** »

## 2.1 CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DES DOSSIERS PROFESSIONNELS (arrêté du 22 juillet 2008)

Les dispositions suivantes s'appliquent à l'épreuve « Situation en milieu professionnel ».

La constatation de non-conformité du dossier concerne l'un des points suivants :

- absence de dépôt de dossier ;
- dépôt hors-délai ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet ;
- inclusion du projet de synthèse au sein des travaux présentés dans le dossier professionnel.

➔ La liste des candidats n'ayant pas retourné de dossier ou dont le dossier aura été transmis en dehors des délais arrêtés sera retournée au bureau DEC 5 du Rectorat **pour le lundi 16 mai 2022 au plus tard**.

Le contrôle de conformité des dossiers parvenus au centre d'épreuves dans les délais aura lieu la veille de l'épreuve par les jurys. Toute situation de non-conformité sera alors immédiatement transmise à la direction des examens et concours.

➔ **LA NON CONFORMITÉ INTERDIT AU CANDIDAT, MEME PRÉSENT, DE SUBIR L'EPREUVE. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.** La mention "NV" (non valide) figurera à la place de la note sur la grille d'évaluation ainsi que sur les bordereaux de notation en face du nom du candidat. **Elle entraîne l'élimination du candidat.**

## 2.2 SITUATION DES PROFESSIONNELS

⇒ *Les centres d'examen sont chargés d'inviter les professionnels à participer aux commissions d'interrogation des épreuves professionnelles. Un modèle de lettre d'invitation est joint en annexe de cette circulaire.*

*Les convocations sont établies par la DEC sur IMAGIN, à partir du tableau figurant en page 20. Ce document doit être retourné au bureau DEC5 dument complété à l'issue des épreuves concernées. Toutes les rubriques doivent être renseignées par traitement de texte exclusivement. Seule l'adresse PERSONNELLE doit être renseignée.*

⇒ **Tout autre modèle de convocation que celui issu du logiciel IMAGIN ne sera pas pris en considération pour l'indemnisation des jurys.**

**NB :** Afin d'assurer la stabilité des commissions d'interrogation, il est souhaitable que les professionnels soient présents sur au moins une journée complète. Il paraît indispensable de fixer à l'avance, avec les professionnels, leurs journées de présence, et de leur confirmer ces dates avant les épreuves.

Les professionnels qui participeront au jury de délibération seront signalés au Rectorat lors de la transmission du tableau récapitulatif.

### **3) ÉPREUVES DE LANGUE VIVANTE 1 et 2**

Chaque académie pilotée détermine l'organisation retenue pour ses candidats (lieu, date et heure). Cette information est communiquée à l'académie de Toulouse, qui édite les convocations des candidats et adresse les bordereaux de notation aux centres d'examen.

**Pour les candidats de l'académie de Toulouse** (candidats individuels et des établissements non habilités au CCF), les épreuves ponctuelles de langues – anglais, espagnol - auront lieu du **mardi 19 au jeudi 21 avril 2022**. Les modalités de passage des langues rares seront précisées ultérieurement par l'académie d'origine des candidats.

<b>Inscrits en langues rares</b>		
<b>Allemand</b>	<b>Portugais</b>	<b>Basque</b>
- 1 Toulouse - 2 Bordeaux	- 1 Toulouse	- 1 Bordeaux

### **4) NOTATION DES ÉPREUVES - SAISIE DES NOTES**

#### **4.1 INTERROGATIONS ORALES**

Les grilles d'évaluation doivent clairement mentionner la note portée par l'examinateur, ainsi que les appréciations sur la prestation et les compétences mises en avant par le candidat, en évitant tout jugement de valeur à son endroit ;

**Les interrogateurs doivent conserver tous les documents retraçant le contenu et le déroulement de l'évaluation pendant un an, y compris leurs notes personnelles ;**

Une attitude bienveillante et neutre doit être adoptée à l'égard du candidat lors de l'interrogation, ce qui exclut tout commentaire susceptible d'être interprété comme un jugement de valeur ainsi que toute indication sur la note attribuée.

***Toute communication de note est strictement prohibée, de même qu'aucun commentaire ne doit être fait aux candidats sur les commissions d'interrogation.***

#### **4.2 CORRECTIONS DES COPIES**

Les annotations, *portées en marge de la copie*, doivent être suffisamment explicites pour permettre au candidat de comprendre, lors de la consultation de ses copies, la note qui lui a été attribuée et doivent être en parfait accord avec la notation. Les sous-totaux éventuels portés sur la copie doivent correspondre à la note globale reportée en première page.

#### **4.3 SAISIE DES NOTES**

Les centres d'examen veilleront à mettre à la disposition des correcteurs des ordinateurs reliés au réseau Internet. Les professeurs attribuent leurs notes à partir des bordereaux de notation qui leur seront remis par la Direction des examens et concours. Les notes seront saisies dans l'application cyclades.

Il sera demandé aux correcteurs d'attribuer leurs notes EN POINT ENTIER OU EN DEMI-POINT.

⇒ **RAPPEL IMPORTANT : l'absence d'un candidat à une épreuve est éliminatoire : le diplôme ne pourra lui être délivré. La mention « AB » figurera sur le bordereau de notation en face du nom du candidat, à la place de la note.**



⇒ Les notes doivent être impérativement justifiées par des appréciations claires et précises sur la prestation et les compétences mises en avant par le candidat, autant sur les copies que sur les grilles d'évaluation.

## IV. LIVRETS SCOLAIRES ET JURY DE DELIBERATION

### 1) LIVRETS SCOLAIRES

A compter de la session 2015, la duplication des livrets scolaires des candidats de seconde année de BTS est **assurée par chaque établissement de formation**. Le modèle de livret scolaire de chaque spécialité de BTS figure dans les circulaires nationales d'organisation transmises chaque année par mes services.

Les livrets scolaires devront être imprimés sur **bristol blanc, recto-verso, format A4, environ 205 gr.**

Dans un souci d'uniformité de présentation et d'anonymat (en particulier l'ordre et la disposition des rubriques figurant sur les courbes élèves/classe), je vous demande de respecter scrupuleusement ces consignes de duplication. **Tout livret scolaire ne remplissant pas les critères de duplication ne sera pas présenté aux membres du jury.**

L'envoi des livrets scolaires sera effectué par vos soins **au centre de délibérations (Lycée des Arènes place Emile Male BP73003 31024 Toulouse Cedex 3)**, pour le **vendredi 10 juin 2022** au plus tard. Afin de faciliter les manipulations sur le centre de délibération, une liste nominative des étudiants sera jointe à l'envoi.

Le centre de délibération devra s'assurer de la signature effective des livrets scolaires par le président de jury, à l'issue des délibérations. En cas de contentieux, le non-respect de cette disposition peut remettre en cause la légalité de la délibération (cf. article D 643-26 du Code de l'Education : « *aucun candidat ayant fourni un livret scolaire [...] ne peut être ajourné sans que le jury ait examiné celui-ci. La mention de cet examen est portée au livret scolaire [...] sous la signature du président de jury* »).

A l'issue du jury de délibération, le centre retournera les livrets scolaires à la DEC, en même temps que les procès-verbaux de délibération. Les livrets scolaires seront transmis aux établissements de formation début septembre. Ils seront à remettre aux élèves et à conserver le cas échéant.

### 2) NOTES DE CCF

Les notes des épreuves en CCF (à savoir E1, E2 et E4) devront être saisies **avant le vendredi 10 juin 2022 sur Cyclades** dernier délai.

### 3) JURY DE DELIBERATION

Le jury de délibération aura lieu le **mardi 05 juillet 2022 à 14h00** au lycée des Arènes à Toulouse. Les convocations des membres du jury (professeurs et professionnels) seront établies et adressées par mes soins.

<b>François BACON</b>	<b>Président de jury, IA-IPR</b>
David JEHENNE-DEROUAULT	LISA - Coordonnateur
Yorgos BOTSIDIS	Lycée des Arènes - Coordonnateur
Damien DUBOIS	LISA - TMO
Philippe BOISNARD	LISA – CAA
Marie HOMBERGER-CAGNIN Eva-Marie	Lycée des arènes - Anglais
Olivier JEAN	Lycée des arènes - TMO
Jean-Michel BAQUÉ	Lycée des arènes - SMP
Fabienne MARLIENGEAS	Lycée des arènes - CAA
Christine KORBOULEWSKY	Lycée des arènes - EEJ
Bernard LAGOARDE	René Cassin - TMO
Gilles BERTHOME	René Cassin - TES
Luc MARIE SAINTE	René Cassin - TMO
Professionnels (à désigner)	

## V. RELEVES DE NOTES ET DIPLOMES

Les candidats pourront télécharger leur relevé de notes depuis leur espace candidat Cyclades à l'issue de la publication des résultats.

Les diplômes seront établis par l'académie d'origine de chaque candidat.

Pour les candidats de l'académie de Toulouse, les diplômes seront envoyés courant octobre :

- Les diplômes des candidats scolarisés sont adressés par le Rectorat aux établissements afin de les remettre aux lauréats.
- Les diplômes des candidats individuels sont envoyés directement par mes services à l'adresse indiquée par le candidat dans son espace Cyclades. Tout changement d'adresse doit avoir été effectué par le candidat sur l'application Cyclades.

## VI. ARCHIVAGE

L'archivage des copies, grilles d'évaluation et documents d'examen (sauf PV de délibération) est réalisé par chaque centre d'examen, conformément aux dispositions de la circulaire rectorale du 8 juillet 2014 et du 26 novembre 2021.

Les diplômes non retirés, lorsqu'ils sont établis par l'académie de Toulouse, sont à conserver dans l'établissement pendant 5 ans puis à renvoyer à la cellule archive du Rectorat de Toulouse pour conservation.

Pour le Recteur et par délégation,  
Pour le Secrétaire Général empêché,  
La Directrice des Examens et Concours



Christine PELATAN

PJ : Annexe 1 - ORGANISATION DES ÉPREUVES PRATIQUES ET ORALES  
Annexe 2 - CORRECTIONS  
Annexe 3 - INSTRUCTIONS RELATIVES AUX ÉPREUVES SUR DOSSIER

## Annexe 1 - ORGANISATION DES ÉPREUVES PRATIQUES ET ORALES

### I. E4 -TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE – Epreuve pratique de 4h (+30 mn lecture)

#### A. Centres d'épreuves

OPTION ORIGINE DES CANDIDATS	image	son	montage	exploit	gest.prod
<b>LYCEE IMAGE ET SON – ANGOULEME</b>					
ISPRA	13				
LPP ST GENES		9	4		7
UFA ST GENES		6	6	4	3
TRAVELLING			6		8
Indiv (64)	1				
IMACORE		3			
<b>LGT DES ARENES – TOULOUSE</b>					
ACFA MULTIMEDIA		7	2		
IMA TOULOUSE	2	12			
IMAcORE Bordeaux	4				
ISPRA			13		
TRAVELLING	8				
<b>LG RENE CASSIN – BAYONNE</b>					
BRASSART			11		
IMACORE BORDEAUX			1		
ISPRA		13			
TRAVELLING		3			
IMAAT			2		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>28</b>	<b>53</b>	<b>45</b>	<b>4</b>	<b>18</b>

## B. Composition des commissions

<b>OPTION CENTRE</b>	<b>IMAGE</b>	<b>SON</b>	<b>MONTAGE</b>	<b>EXPLOIT</b>	<b>PRODUCTION</b>
<b>LISA Angoulême</b>	<b>du 13 juin 08h00 au 15 juin à 12h00</b>	<b>du 13 juin 08h00 au 15 juin à 18h00</b>	<b>du 13 juin 08h00 au 15 juin à 18h00</b>	<b>Le lundi 20 juin 08h00 – 18h00</b>	<b>Du 21 juin à 08h00 au 22 juin 18h00</b>
	Damien RUSSEIL (LISA)  Jean-Christophe AUDOUIN (LISA)	François SERRE (LISA)  Fabien GIRARD (LISA)	Marc-Stéphane MARTIN (LISA)  Hervé BELLIVEAU (LISA)	Eric HAGEGE (LISA)  Damien DUBOIS (LISA)	Isabelle GODILLON (LISA)  Carine GOURSAUD (LISA)
<b>Lycée des Arènes Toulouse</b>	<b>du 13 juin 08h00 au 15 juin à 12h00</b>	<b>du 13 juin 08h00 au 15 juin à 18h00</b>	<b>du 13 juin 08h00 au 15 juin à 12h00</b>		
	Olivier JEAN (Arènes)  Garance SOTHIER (Arènes)	Marie-Pierre THOMAT (Arènes)  Frédéric LILLO (Arènes)	Christophe VILLALONGUE (Arènes)  Fabienne MARLIANGEAS (Arènes)		
<b>Lycée René Cassin Bayonne</b>		<b>du 13 juin 08h00 au 14 juin à 18h00</b>	<b>du 13 juin 08h00 au 14 juin à 18h00</b>		
		Luc MARIE-SAINTE (R.Cassin)  Bertrand BLAIS (R.Cassin)	Bernard LAGOARDE (R.Cassin)  Jean-Michel LAMAGNERE (R.Cassin)		

**II. E5.1 - PROJET A CARACTERE PROFESSIONNEL – Epreuve orale (45min ou 1h) + Lecture préalable des dossiers**

**E5.2 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE DU PROJET - Epreuve orale (15min)**

**A. Centres d'épreuves**

ORIGINE DES CANDIDATS	Image		Son		Montage		exploit		prod
	E51	E52	E51	E52	E51	E52	E51	E52	E5
<b>LYCEE IMAGE ET SON – ANGOULEME</b>									
LISA	12	12	11	11	12	12	11	11	11
Brassart					11	11			
IMACORE					1	1			
IMAAT					2	2			
ISPRA	13	13	13	13					
TRAVELLING			3	3					
<b>LGT DES ARENES – TOULOUSE</b>									
LGT DES ARENES	12	12	9	9	10	10			10
IMAAT	2	2							
IMACORE	4	4	3	3					
LPP ST-GENES			9	9	4	4			7
UFA ST-GENES			6	6	6	6			3
INDIVIDUEL 64	1	1							
TRAVELLING	8	8			6	6			8
<b>LG RENE CASSIN – BAYONNE</b>									
LG RENE CASSIN			12	12	12	12	24	24	
ACFA MULTIMEDIA			7	7	2	2			
ISPRA					13	13			
IMAAT			12	12					
UFA ST-GENES							4	4	
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>52</b>	<b>85</b>	<b>85</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>39</b>

Les centres d'examen **accueillant des candidats individuels** devront préparer un dossier de production et son support audiovisuel, qui seront remis au candidat **le vendredi 08 avril 2022** :

Ci-dessous la répartition des dossiers à élaborer pour les centres concernés :

<b>Arènes - Toulouse</b>
- 1 option image

## B. Composition des commissions

### a) Etablissements publics

<b>OPTION</b> <b>CENTRE</b>	<b>IMAGE</b>	<b>SON</b>	<b>MONTAGE</b>	<b>EXPLOIT</b>	<b>PRODUCTION</b>
<b>LISA</b> <b>Angoulême</b>	<u>Lecture</u> : le 20 juin de 08h à 18h  <u>Date</u> : du 21 juin 08h au 22 juin à 18h	<u>Lecture</u> : le 07 juin de 08h à 18h  <u>Date</u> : du 08 juin 08h au 09 juin à 12h	<u>Lecture</u> : le 20 juin de 08h à 18h  <u>Date</u> : du 21 juin 08h au 22 juin à 18h	<u>Lecture</u> : le 13 juin de 08h à 18h  <u>Date</u> : du 14 juin 08h au 15 juin à 18h	<u>Lecture</u> : le 07 juin de 08h à 18h  <u>Date</u> : du 08 juin 08h au 09 juin à 18h
	Olivier JEAN (Arènes – TMO)  Marianne BAYET (Arènes - CAA)  Alice LACOYE MATEUS (Arènes - EEJ)	Frédéric LILLO (Arènes – TMO)  Philippe TEISSIER (Arènes - CAA)  Jean-Luc MATHIEU (R.Cassin – EEJ)	Christophe VILALLONGUE (Arènes - TMO)  Fabienne MARLIANGEAS (Arènes - CAA)  Jean-Luc MATHIEU (R.Cassin - EEJ)	Jean-Robert LAFOURCADE (R.Cassin – TMO)  François LAFFITE-HOUSSAT (R.Cassin - CAA)  Jean-Luc MATHIEU (R.Cassin - EEJ)	Frédéric JOURDAIN (Arènes - CAA)  Christine KORBOULEWSKY (Arènes - TMO)
<b>Lycée des Arènes</b> <b>Toulouse</b>	<u>Lecture</u> : le 22 juin de 08h à 18h  <u>Date</u> : du 23 juin 08h au 24 juin à 18h	<u>Lecture</u> : le 07 juin de 08h à 18h  <u>Date</u> : du 08 juin 08h au 09 juin à 12h	<u>Lecture</u> : le 20 juin de 08h à 18h  <u>Date</u> : du 21 juin 08h au 22 juin à 12h		<u>Lecture</u> : le 07 juin de 08h à 18h  <u>Date</u> : du 08 juin 08h au 09 juin à 18h
	Damien RUSSEIL (LISA - TMO)  Christophe DUHOUX (LISA - CAA)  Pierre BOUCHARD (LISA - EEJ)	Luc MARIE-SAINTE (R.Cassin - TMO)  François LAFFITE-HOUSSAT (R.Cassin - CAA)  Carine GOURSAUD (LISA - EEJ)	Bernard LAGOARDE (R.Cassin – TMO))  Martine CONVERT (R.Cassin - CAA)  Pierre BOUCHARD (LISA - EEJ)		Philippe BOISNARD (LISA - CAA)  Carine GODILLON (LISA – TMO)
<b>Lycée R. Cassin</b> <b>Bayonne</b>		<u>Lecture</u> : le 07 juin de 08h à 18h  <u>Date</u> : du 08 juin 08h au 09 juin à 18h	<u>Lecture</u> : le 20 juin de 08h à 18h  <u>Date</u> : du 21 juin 08h au 22 juin à 18h	<u>Lecture</u> : le 13 juin de 08h à 18h  <u>Date</u> : du 14 juin 08h au 17 juin à 18h	
		François SERRE (LISA)  David TERPEREAU (LISA - CAA)  Alice LACOYE MATEUS (Arènes - EEJ)	Marc-Stéphane MARTIN (LISA - TMO)  David TERPEREAU (LISA - CAA)  Christine KORBOULEWSKY (Arènes - EEJ)	Eric HAGEGE (LISA – TMO)  Philippe BOISNARD (LISA - CAA)  Carine GOURSAUD (LISA-EEJ)	

b) Candidats des établissements privés et candidats individuels

<b>OPTION</b> <b>CENTRE</b>	<b>IMAGE</b>	<b>SON</b>	<b>MONTAGE</b>	<b>EXPLOIT</b>	<b>PRODUCTION</b>
<b>LISA</b> <b>Angoulême</b>	<u>Lecture</u> : le 25 mai de 08h à 18h  <u>Date</u> : du 30 mai 14h au 01 juin à 18h	<u>Lecture</u> : le 25 mai de 08h à 18h  <u>Date</u> : du 30 mai 14h au 02 juin à 12h	<u>Lecture</u> : le 25 mai de 08h à 18h  <u>Date</u> : du 30 mai 14h au 01 juin à 18h		
	Jean-Christophe AUDOUIN (LISA - TMO)  Christophe DUHOUX (LISA - CAA)  Carine GOURSAUD (LISA - EEJ)	Fabien GIRARD (LISA - TMO)  David TERPEREAU (LISA - CAA)  Pierre BOUCHARD (LISA - EEJ)	Marc-Stéphane MARTIN (LISA - TMO)  Marianne MARQUIS-MONPLAISIR (LISA - CAA)  Carine GOURSAUD (LISA - EEJ)		
<b>Lycée des Arènes</b> <b>Toulouse</b>	<u>Lecture</u> : le 25 mai de 08h à 18h  <u>Date</u> : du 30 mai 08h au 01 juin à 18h	<u>Lecture</u> : le 25 mai de 08h à 18h  <u>Date</u> : du 30 mai 14h au 01 juin à 18h	<u>Lecture</u> : le 25 mai de 08h à 18h  <u>Date</u> : du 30 mai a 14h au 02 juin à 12h		<u>Lecture</u> : le 25 mai de 08h à 18h  <u>Date</u> : du 30 mai 14h au 02 juin à 12h
	Olivier JEAN (Arènes – TMO)  Marianne BAYET (Arènes - CAA)  Andrée FABRE (Arènes - EEJ)	Frédéric LILLO (Arènes – TMO)  Philippe TEISSIER (Arènes - CAA)  Alice LACOYE MATEUS (Arènes - EEJ)	Christophe VILALLONGUE (Arènes - TMO)  Fabienne MARLIANGEAS (Arènes - CAA)  Andrée FABRE (Arènes - EEJ)		Christine KORBOULEWSKY (LISA – TMO)  Frédéric JOURDAIN (LISA - CAA)
<b>Lycée R. Cassin</b> <b>Bayonne</b>		<u>Lecture</u> : le 25 mai de 08h à 18h  <u>Date</u> : du 30 mai 14h au 01 juin à 18h	<u>Lecture</u> : le 25 mai de 08h à 18h  <u>Date</u> : du 30 mai 14h au 01 juin à 18h	<u>Lecture</u> : le 25 mai de 08h à 18h  <u>Date</u> : du 02 juin 08h au 03 juin à 18h	
		Luc MARIE-SAINTE (R.Cassin - TMO)  Martine CONVERT (R.Cassin - CAA)  Jean-Luc MATHIEU (R.Cassin - EEJ)	Bernard LAGOARDE (R.Cassin – TMO)  François LAFFITE HOUSSAT (R.Cassin - CAA)  Jean-Luc MATHIEU (R.Cassin - EEJ)	Jean-Michel LAMAGNERE (R.Cassin – TMO)  Martine CONVERT (R.Cassin - CAA)  Jean-Luc MATHIEU (R.Cassin - EEJ)	

### III. E6 - SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL – Épreuve orale de 30 mn

#### A. Centres d'épreuves

CENTRES EPREUVE	image	son	montage	exploit	gest.prod
<b>LYCEE IMAGE ET SON – ANGOULEME</b>					
LISA	12	11	12	10	11
IMACORE		3			
ISPRA	13				
LPP ST GENES		9	4		7
UFA ST GENES		6	6		3
TRAVELLING			6		8
INDIV 64	1				
<b>LGT DES ARENES – TOULOUSE</b>					
LGT DES ARENES	12	9	10		10
ISPRA			13		
IMA TOULOUSE	2				
IMACORE BORDEAUX	4				
ACFA		7	2		
TRAVELLING	8				
<b>LG RENE CASSIN – BAYONNE</b>					
LG RENE CASSIN		12	12	24	
IMA TOULOUSE		12	2		
UFA ST GENES				4	
Brassart			11		
TRAVELLING		3			
IMACORE BORDEAUX			1		
ISPRA		13			
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>85</b>	<b>79</b>	<b>38</b>	<b>39</b>



## B. Composition des commissions

Origine des candidats	LGT DES ARENES – LISA – LG RENE CASSIN - GRETA	INDIVIDUELS – ÉTABLISSEMENTS PRIVES
CENTRE		
<b>LISA</b> <b>Angoulême</b>	Harmonisation le lundi 20 juin à 08h00 <u>Oraux</u> : du 20 juin à 14h au 23 juin à 18h00	Harmonisation le lundi 13 juin à 08h00 <u>Oraux</u> : du 13 juin à 14h au 17 juin à 18h00
	<b>COM 1</b> : Arnaud LASJOURNADES (Arènes) David COUPEE (Arènes)  <b>COM 2</b> : Alain PRIM (R. Cassin) Serge LESCOULIER (R.Cassin)	<b>COM 1</b> : Françoise SANCIAUD (LISA) Damien DUBOIS (LISA)  <b>COM 2</b> : René BOTTELEAU (LISA) Frédéric BEAUVAIS (LISA)
<b>Lycée des Arènes</b> <b>Toulouse</b>	Harmonisation le lundi 20 juin à 08h00 <u>Oraux</u> : du 20 juin à 14h au 22 juin à 18h00	Harmonisation le lundi 13 juin à 08h00 <u>Oraux</u> : du 13 juin à 14h au 15 juin à 18h00
	<b>COM 1</b> : Hervé BELLIVEAU (LISA) René BOTTELEAU (LISA)  <b>COM 2</b> : Christophe LAPLACE (R. Cassin) Sophie CHAREYRON (R. Cassin)	<b>COM 1</b> : David COUPEE (Arènes) Jean-Michel BAQUE (Arènes)  <b>COM 2</b> : Arnaud LASJOURNADES (Arènes) Alice LACOYE MATEUS (Arènes)
<b>Lycée R. Cassin</b> <b>Bayonne</b>	Harmonisation le lundi 20 juin à 08h00 <u>Oraux</u> : du 20 juin à 14h au 22 juin à 18h00	Harmonisation le lundi 13 juin à 08h00 <u>Oraux</u> : du 13 juin à 14h au 15 juin à 18h00
	<b>COM 1</b> : Frédéric BEAUVAIS (LISA) Damien DUBOIS (LISA)  <b>COM 2</b> : Jean-Michel BAQUE (Arènes) Andrée FABRE (Arènes)	<b>COM 1</b> : Alain PRIM (R. Cassin) Christophe LAPLACE (R. Cassin)  <b>COM 2</b> : Serge LESCOULIER (R.Cassin) Gilles BERTHOME (R. Cassin)

## Annexe 2 - CORRECTIONS

EPREUVES	PROFESSEURS	DATES		
<p><b>E1- CULTURE AUDIOVISUELLE ET ARTISTIQUE</b> <i>(toutes options)</i></p> <p><b>148 copies</b>, dont :</p> <p>Image : 28 Production : 18 Son : 53 Exploit : 4 Montage : 45</p>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;"> Martine CONVERT François LAFITTE HOUSSAT <b><u>Fabienne MARLIANGEAS</u></b> Frédéric JOURDAIN Philippe TEISSIER Christophe DUHOUX David TERPERREAU </td> <td style="width: 50%; border: none;"> René Cassin – Bayonne René Cassin – Bayonne <b><u>Les Arènes – Toulouse</u></b> Les Arènes – Toulouse Les Arènes – Toulouse LISA – Angoulême LISA - Angoulême </td> </tr> </table>	Martine CONVERT François LAFITTE HOUSSAT <b><u>Fabienne MARLIANGEAS</u></b> Frédéric JOURDAIN Philippe TEISSIER Christophe DUHOUX David TERPERREAU	René Cassin – Bayonne René Cassin – Bayonne <b><u>Les Arènes – Toulouse</u></b> Les Arènes – Toulouse Les Arènes – Toulouse LISA – Angoulême LISA - Angoulême	
Martine CONVERT François LAFITTE HOUSSAT <b><u>Fabienne MARLIANGEAS</u></b> Frédéric JOURDAIN Philippe TEISSIER Christophe DUHOUX David TERPERREAU	René Cassin – Bayonne René Cassin – Bayonne <b><u>Les Arènes – Toulouse</u></b> Les Arènes – Toulouse Les Arènes – Toulouse LISA – Angoulême LISA - Angoulême			
<p><b>E3- PHYSIQUE ET TECHNIQUE DES EQUIPEMENTS ET SUPPORTS</b> <i>(sauf option production)</i></p> <p><b>266 copies</b>, dont :</p> <p>Image : 52 Son : 85 Exploit : 46 Montage : 83</p>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;"> <i>Physique :</i> Serge LESCOULIER Pascal LUCU Françoise SANCIAUD <b><u>Frédéric BEAUVAIS</u></b> David COUPEE Arnaud LASJOURNADES   <i>TES :</i> Jean-Christophe AUDOUIN Hervé BELLIVEAU Gilles BERTHOMES Christophe LAPLACE <b><u>Sophie CHAREYRON</u></b> Olivier JEAN Jean-Michel BAQUE François SERRE </td> <td style="width: 50%; border: none;"> René Cassin – Bayonne René Cassin – Bayonne LISA – Angoulême <b><u>LISA – Angoulême</u></b> Les Arènes – Toulouse Les Arènes – Toulouse   LISA – Angoulême LISA – Angoulême René Cassin – Bayonne René Cassin – Bayonne <b><u>René Cassin – Bayonne</u></b> Les Arènes – Toulouse Les Arènes – Toulouse LISA – Angoulême </td> </tr> </table>	<i>Physique :</i> Serge LESCOULIER Pascal LUCU Françoise SANCIAUD <b><u>Frédéric BEAUVAIS</u></b> David COUPEE Arnaud LASJOURNADES  <i>TES :</i> Jean-Christophe AUDOUIN Hervé BELLIVEAU Gilles BERTHOMES Christophe LAPLACE <b><u>Sophie CHAREYRON</u></b> Olivier JEAN Jean-Michel BAQUE François SERRE	René Cassin – Bayonne René Cassin – Bayonne LISA – Angoulême <b><u>LISA – Angoulême</u></b> Les Arènes – Toulouse Les Arènes – Toulouse  LISA – Angoulême LISA – Angoulême René Cassin – Bayonne René Cassin – Bayonne <b><u>René Cassin – Bayonne</u></b> Les Arènes – Toulouse Les Arènes – Toulouse LISA – Angoulême	<p><b>Du lundi 27 juin 14h au mercredi 29 juin 2022</b></p> <p>L'harmonisation aura lieu le 27 juin à 10h00.</p>
<i>Physique :</i> Serge LESCOULIER Pascal LUCU Françoise SANCIAUD <b><u>Frédéric BEAUVAIS</u></b> David COUPEE Arnaud LASJOURNADES  <i>TES :</i> Jean-Christophe AUDOUIN Hervé BELLIVEAU Gilles BERTHOMES Christophe LAPLACE <b><u>Sophie CHAREYRON</u></b> Olivier JEAN Jean-Michel BAQUE François SERRE	René Cassin – Bayonne René Cassin – Bayonne LISA – Angoulême <b><u>LISA – Angoulême</u></b> Les Arènes – Toulouse Les Arènes – Toulouse  LISA – Angoulême LISA – Angoulême René Cassin – Bayonne René Cassin – Bayonne <b><u>René Cassin – Bayonne</u></b> Les Arènes – Toulouse Les Arènes – Toulouse LISA – Angoulême			
<p><b>E3- ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE ET TECHNIQUE DES EQUIPEMENTS ET SUPPORTS</b> <i>(opt. production seulement)</i></p> <p><b>39 copies</b></p>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;"> <i>EEJ :</i> Andrée FABRE Christine KORBOULEWXSKY <b><u>Isabelle GODILLON</u></b>   <i>TES :</i> René BOTTELEAU <b><u>Alain PRIM</u></b> </td> <td style="width: 50%; border: none;"> Les Arènes – Toulouse Les Arènes – Toulouse <b><u>LISA – Angoulême</u></b>   LISA – Angoulême <b><u>René Cassin – Bayonne</u></b> </td> </tr> </table>	<i>EEJ :</i> Andrée FABRE Christine KORBOULEWXSKY <b><u>Isabelle GODILLON</u></b>  <i>TES :</i> René BOTTELEAU <b><u>Alain PRIM</u></b>	Les Arènes – Toulouse Les Arènes – Toulouse <b><u>LISA – Angoulême</u></b>  LISA – Angoulême <b><u>René Cassin – Bayonne</u></b>	
<i>EEJ :</i> Andrée FABRE Christine KORBOULEWXSKY <b><u>Isabelle GODILLON</u></b>  <i>TES :</i> René BOTTELEAU <b><u>Alain PRIM</u></b>	Les Arènes – Toulouse Les Arènes – Toulouse <b><u>LISA – Angoulême</u></b>  LISA – Angoulême <b><u>René Cassin – Bayonne</u></b>			

### PROFESSEURS COORDONNATEURS indiqués en gras

Les coordonnateurs de chaque épreuve s'assureront que toutes les copies soient annotées. Il convient également d'être vigilant quant au décompte de points qui figure de manière détaillée sur les copies.

## Annexe 3 - INSTRUCTIONS RELATIVES AUX ÉPREUVES SUR DOSSIER

### I. E51- PROJET A CARACTERE PROFESSIONNEL (PCP)

<p>▪ <b>CANDIDATS ISSUS D'UN ETABLISSEMENT DE FORMATION</b></p>	<p>A) Catégories 1, 3.1, 3.2 et 3.3 : Début du PCP (120 heures conseillées) pendant 6 semaines après la deuxième situation d'évaluation de E4.</p> <p>B) Catégorie 2 : Production audiovisuelle de 90 heures élaborée en fin de formation.</p> <p>C) Catégories 1 et 2          - 1<sup>ère</sup> revue de production (durée cat. 1 : 20 min / cat. 2 : 30 min) après la réalisation des captations ou dans la troisième semaine au plus tard.          - 2<sup>ème</sup> revue de production (durée cat. 1 : 20 min / cat. 2 : 30 min) dès le dépôt du PAD.</p> <p>D) Catégories 1, 3.1, 3.2 et 3.3 : Fin du PCP au plus tard avant le début des épreuves écrites.</p> <p>Les dates de début et de fin de projet sont fixées par chaque équipe pédagogique dans la période prévue au calendrier.</p>
<p>▪ <b>CANDIDATS INDIVIDUELS AJOURNES A UNE PRECEDENTE SESSION, DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE OU QUI SE PRESENTENT AU TITRE DE LEUR EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DE 3 ANS</b></p>	<p>-remise d'un dossier de production et de son support par le centre d'épreuve le <b>08 avril 2022</b>.</p> <p>-dépôt du dossier d'analyse sur le centre d'épreuve le <b>16 mai 2022</b>.</p>

### II. E6.2 SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Chaque stage ou activité professionnelle fait l'objet d'un rapport (rapport de stage ou rapport d'activité professionnelle) rédigé par le candidat. Il ne dépasse pas 20 pages hors annexe, **le rapport est remis sous la forme d'un document papier et d'un fichier pdf**. Chaque rapport de stage inclut également :

- la convention et l'attestation de stage signée par l'entreprise ;
- une fiche d'appréciation par période de stage.

### III. DATE ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS (ne pas attendre les derniers jours)

Il est conseillé d'EXPÉDIER ces documents **en recommandé simple** (attention aux délais postaux) ou de les DÉPOSER CONTRE RECU au centre d'épreuves ORALES, selon le lieu d'affectation des candidats :

- |                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| ▪ <b>AU PLUS TARD LE 16 MAI 2022</b> | ▶ Notes de synthèse E51 et E52 – candidats scolaires                            |
| ▪ <b>AU PLUS TARD LE 16 MAI 2022</b> | ▶ Dossier d'analyse du projet à caractère professionnel - candidats individuels |
| ▪ <b>AU PLUS TARD LE 09 MAI 2022</b> | ▶ Rapport d'activités professionnelles  |

▶ **RAPPORTS D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES** : Les établissements d'origine des candidats se chargeront de transmettre les dossiers après en avoir contrôlé le contenu. Afin de faciliter les opérations sur le centre d'examen, une liste nominative de leurs étudiants sera jointe à l'envoi.

Sur chaque dossier, figureront OBLIGATOIREMENT:

- les nom et prénom du candidat
- son numéro d'inscription
- l'intitulé du BTS, de l'option et de l'épreuve concernée.

**L'origine scolaire du candidat ne doit EN AUCUN CAS ETRE INDIQUÉE.**

**Attention: (arrêté du 22/07/2008) :** la constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention **NV (non valide)** à l'épreuve.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt de dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée ;
- inclusion du projet de synthèse au sein des travaux présentés dans le dossier professionnel ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

**Le candidat, même présent, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.**

**LISTE DES PROFESSIONNELS PARTICIPANT AUX INTERROGATIONS** (à compléter en autant d'exemplaires que nécessaire)  
**BTS AUDIOVISUEL session 2022**

Centre d'examen (à compléter) : .....

NOM et PRENOM /SOCIETE	ADRESSE <input type="checkbox"/> PERSONNELLE <input type="checkbox"/> COMPLETE / Mail	1°PARTICIPATION EXAMEN (oui / non)	COMMISSION	DATE (S) ET HORAIRES D'INTERROGATIONS

MERCI DE RENSEIGNER TOUTES LES RUBRIQUES (si 1°participation examen : fiche renseignements + pièces demandées à retourner à la DEC)

M.

A

le

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation du **brevet de technicien supérieur**, qui prévoit la participation de membres de la profession dans les jurys de cet examen, je vous serais très obligé de bien vouloir accepter votre désignation comme membre de jury.

**SPECIALITE : BTS METIERS DE L'AUDIOVISUEL SESSION 2022**

En cette qualité, vous êtes invité(e) à participer, en collaboration avec les membres de l'enseignement, au déroulement de l'épreuve suivante:

⇒

qui se tiendra le

au

Si vous rencontrez un empêchement de dernière minute, merci de prendre contact avec la personne qui assure, sur le centre d'examen, le suivi des épreuves. Ses coordonnées sont les suivantes :

Par avance, je vous remercie de la collaboration que vous voudrez bien m'apporter pour l'organisation de cet examen, et je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Chef d'Etablissement**

Vous recevrez une convocation officielle établie par le Rectorat de Toulouse avec un identifiant qui vous permettra de saisir vos coordonnées dans l'application IMAGIN sur Internet : [www.ac-toulouse.fr](http://www.ac-toulouse.fr), rubrique examens et concours, sous-rubrique indemnisation jurys.

⇒ S'il s'agit de votre première participation à un examen géré par l'académie de Toulouse, merci d'imprimer la fiche de renseignements qui se trouve sur le site indiqué ci-dessus et de la retourner au Rectorat avec les pièces demandées. Vous trouverez l'adresse de la direction des examens du Rectorat sur votre convocation officielle.